

Traduction concrète du "fameux accord du 26 Janvier 2006" signé par M JACOB et UNSA-CFDT-CFTC

CATEGORIE C filières ouvrière, STM, de service

Si **FO** n'a pas signé et cautionné cet accord, c'est que pour **FO**, une réforme doit bénéficier à tous et ne doit pas se faire sur le dos des agents, au détriment de leurs conditions de travail, de la qualité du service public et ne doit pas organiser la casse des statuts des personnels !!!

➤ Conducteur 1ère Catégorie, Agent des Services Techniques, Ouvrier Professionnel

Pas de changement d'appellation jusqu'au 31 décembre 2007.

Ceux qui sont aux 6, 7, 8, 9 et 10ème échelons gagneront 0 point d'indice et 0 €!

Les autres (du 1er au 5ème échelon) gagneront entre 1 et 3 points d'indice... à 4,50 € le point...

Seuls ceux qui plafonnent depuis plus de 4 ans au 10^{ème} et dernier échelon gagneront 17 points d'indice.

Attention : à compter du 1er janvier 2008, tous ces personnels s'appelleront "adjoints techniques de 2ème classe" compte tenu de la scandaleuse fusion de la catégorie C technique votée par la CFDT, l'UNSA et la CFTC : encore et toujours plus de flexibilité et de polyvalence !!!

Ech.	Durée	I.B.	I.M.	Trait. Brut mensuel	Ech.	Durée	I.B.	I.M.	GAIN	Euros
10		364	337	1 515,92 €	11		388	354	17 pts ⁽¹⁾	76,47 €
9	4 ans	347	324	1 457,44 €	10	4 ans	364	337	0	0,00 €
8	4 ans	333	315	1 416,96 €	9	4 ans	347	324	0	0,00 €
7	4 ans	324	308	1 385,47 €	8	4 ans	333	315	0	0,00 €
6	3 ans	314	302	1 358,48 €	7	4 ans	324	308	0	0,00 €
5	3 ans	303	294	1 322,49 €	6	3 ans	314	302	0	0,00 €
4	3 ans	296	288	1 295,50 €	5	3 ans	305	295	1 pt	4,50 €
3	2 ans	290	284	1 277,51 €	4	3 ans	298	290	2 pts	9,00 €
2	2 ans	280	279	1 255,02 €	3	2 ans	293	286	2 pts	9,00 €
1	1 an	280	279	1 255,02 €	2	2 ans	287	282	3 pts	13,49 €
					1	1 an	281	280	1 pt	4,50 €

⁽¹⁾ pour ceux qui auront plus de 4 ans dans le 10ème échelon !

➤ Conducteur Hors Catégorie, ISIM de 2ème classe, Ouvrier Professionnel Principal

Pas de changement non plus d'appellation jusqu'au 31 décembre 2007.

Ceux qui sont aux 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10ème échelons gagneront 0 point d'indice et 0 €!

Les autres (du 1, 2 et 3ème échelons) gagneront entre 1 et 4 points d'indice... à 4,50 € le point...

Seuls ceux qui plafonnent depuis plus de 4 ans au 10^{ème} et dernier échelon gagneront 16 points d'indice.

Attention : à compter du 1er janvier 2008, tous ces personnels s'appelleront "adjoints techniques de 1ère classe" compte tenu de la scandaleuse fusion de la catégorie C technique votée par la CFDT, l'UNSA et la CFTC : encore et toujours plus de flexibilité et de polyvalence !!!

Ech.	Durée	I.B.	I.M.	Trait. Brut mensuel	Ech.	Durée	I.B.	I.M.	GAIN	Euros
10		382	351	1 578,90 €	11		409	367	16 pts ⁽¹⁾	71,97 €
9	4 ans	374	344	1 547,41 €	10	4 ans	382	351	0	0,00 €
8	4 ans	360	334	1 502,42 €	9	4 ans	374	344	0	0,00 €
7	4 ans	345	323	1 452,94 €	8	4 ans	360	334	0	0,00 €
6	3 ans	333	315	1 416,96 €	7	4 ans	343	323	0	0,00 €
5	3 ans	320	305	1 371,97 €	6	3 ans	333	315	0	0,00 €
4	3 ans	307	297	1 335,99 €	5	3 ans	320	305	0	0,00 €
3	2 ans	297	289	1 300,00 €	4	3 ans	307	297	0	0,00 €
2	2 ans	287	282	1 268,51 €	3	2 ans	298	290	1 pt	4,50 €
1	1 an	277	278	1 255,02 €	2	2 ans	290	284	2 pts	9,00 €
					1	1 an	287	282	4 pts	17,99 €

⁽¹⁾ pour ceux qui auront plus de 4 ans dans le 10ème échelon !

➤ **Chef de Garage, ISIM de 1ère classe, Maître Ouvrier**



Pas de changement non plus d'appellation jusqu'au 31 décembre 2007.

Ceux qui sont aux 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10ème échelon gagneront 0 point d'indice et 0 €!

Ceux aux 1er et 2ème éch. (quasiment personne) gagneront soit 4 points d'indice soit 1 point... à 4,50 € le point...

Seuls ceux qui plafonnent depuis plus de 4 ans au 10^{ème} et dernier échelon gagneront 13 points d'indice.

Attention : à compter du 1er janvier 2008, tous ces personnels s'appelleront "adjoints techniques principaux de 2ème classe" compte tenu de la scandaleuse fusion de la catégorie C technique votée par la CFDT, l'UNSA et la CFTC : encore et toujours plus de flexibilité et de polyvalence !!!

Ech.	Durée	I.B.	I.M.	Trait. Brut mensuel	Ech.	Durée	I.B.	I.M.	GAIN	Euros
10		427	378	1 700,35 €	11		446	391	13 pts ⁽¹⁾	58,48 €
9	4 ans	396	359	1 614,88 €	10	4 ans	427	378	0	0,00 €
8	4 ans	379	348	1 565,40 €	9	4 ans	396	359	0	0,00 €
7	4 ans	363	336	1 511,42 €	8	4 ans	379	348	0	0,00 €
6	3 ans	347	324	1 457,44 €	7	4 ans	363	336	0	0,00 €
5	3 ans	334	316	1 421,46 €	6	3 ans	347	324	0	0,00 €
4	3 ans	321	306	1 376,47 €	5	3 ans	334	316	0	0,00 €
3	2 ans	307	297	1 335,99 €	4	3 ans	321	306	0	0,00 €
2	2 ans	297	289	1 300,00 €	3	2 ans	307	297	0	0,00 €
1	1 an	281	280	1 259,52 €	2	2 ans	298	290	1 pt	4,50 €
					1	1 an	290	284	4 pts	17,99 €

⁽¹⁾ pour ceux qui auront plus de 4 ans dans le 10ème échelon !

➤ **Chef de Garage principal, ISIM de Classe Exceptionnelle, Maître Ouvrier**

Pas de changement non plus d'appellation jusqu'au 31 décembre 2007.

Ceux aux 1er et 2ème échelons gagnent 15 points d'indice. Les collègues au 3ème échelon ne gagnent rien sauf pour ceux qui plafonnent depuis plus de 4 ans dans ce 3ème échelon, lesquels gagnent de 22 points d'indice.

Attention : à compter du 1er janvier 2008, tous ces personnels s'appelleront "adjoints techniques principaux de 1ère classe" compte tenu de la scandaleuse fusion de la catégorie C technique précitée.

Ech.	Durée	I.B.	I.M.	Trait. Brut mensuel	Ech.	Durée	I.B.	I.M.	GAIN	Euros
3		449	393	1 767,82 €	7		479	415	22 pts ⁽²⁾	98,96 €
2	4 ans	427	378	1 700,35 €	6	4 ans	449	393	0 ou 15 pts	67,47 €
1	3 ans	396	359	1 614,88 €	5	3 ans	422	374	15 pts	67,47 €
					4	3 ans	394	358		
					3	3 ans	375	345		
					2	2 ans	360	334		
					1	2 ans	343	323		

⁽²⁾ pour ceux étant au 3ème échelon avec plus de 4 ans d'ancienneté acquise.

➤ **Maître Ouvrier Principal**

Pas de changement non plus d'appellation jusqu'au 31 décembre 2007.

Ceux aux 1er, 2, 3, 4 et 5ème échelons gagnent entre 3 et 9 pts d'indice...

Les collègues aux 5ème et 6ème échelons ne gagnent rien !!!

Attention : à compter du 1er janvier 2008, les MOP s'appelleront "adjoints techniques principaux de 1ère classe" compte tenu de la scandaleuse fusion de la catégorie C technique précitée.

Ech.	Durée	I.B.	I.M.	Trait. Brut mensuel	Ech.	Durée	I.B.	I.M.	GAIN	Euros
6		479	415	1 842,76 €	special		499	429	14 pts ⁽³⁾	63,00 €
5	4 ans	449	393	1 745,07 €	7	4 ans	479	415	0 pt	0,00 €
4	3 ans 1/2	406	365	1 620,74 €	6	4 ans	449	393	0 pt	0,00 €
3	3 ans 1/2	388	354	1 571,89 €	5	3 ans	422	374	9 pts	40,50 €
2	2 ans 1/2	372	342	1 518,61 €	4	3 ans	394	358	4 pts	18,00 €
1	2 ans 1/2	351	327	1 452,00 €	3	3 ans	375	345	3 pts	13,50 €
					2	2 ans	360	334	7 pts	31,50 €
					1	2 ans	343	323		

⁽³⁾ L'échelon "spécial" ne sera appliqué au ministère de l'intérieur qu'à compter du 1er janvier 2008. N'en bénéficieront que ceux ayant plus de 4 ans dans le 7ème échelon !

Nota : les **contremaîtres et contremaîtres principaux** (corps en voie d'extinction...) semblent (encore une fois) avoir été complètement oubliés par l'administration, la CFDT, l'UNSA et la CFTC... à suivre !